



abandonner ? partir ? attendre ?

Par **ama13**, le **04/03/2012 à 18:53**

bonjour je bcp de questions sans reponses...si seulement vous pouriez m'aider !!!????!???

depuis presque deux ans je suis salarié d'une sarl en restauration rapide. j'ai commencé en cdd de 6mois à 28h semaine, puis à la fin de celui-ci m'a été proposé un cdi à 21h semaine. je fais souvent plus (payé "au noir")seulement je demande qu'à être augmenté au niveau de mon contrat parce que je fais des heures sup" uniquement quand ça arrange le patron ... depuis 1mois un employé a démissionné et donc je pensais enfin avoir une augmentation de mon contrat ...j'ai donc fait durant tout ce mois toutes les heures imposées en sans me plaindre pensant être gagnante à la fin de ce mois-ci... mais je découvre que pas de nouveau contrat en vue, un avenant anti daté , et des heures supp'(pour une fois déclarées) sans majorations je ne sais quoi faire ????

de plus je dois faire bcp plus de choses que prévu dans mon contrat, je travaille seul et ferme seul(20h30) une boutique qui ne m'appartient pas, je ne pense pas que ce soit légal ? je travaille 7 à 9h d'affilés sans pause et sans m'asseoir ne serai-ce qu'une minute est-ce légal ?

merci de m'éclairer sur tout ces sujets . cordialement.

Par **P.M.**, le **04/03/2012 à 19:38**

Bonjour,

Dans le cadre d'un temps partiel, il n'y a pas d'heures supplémentaires mais complémentaires qui sont payées au taux normal jusqu'à 10 % de l'horaire initial et ensuite éventuellement majorées à 25 % sans que cela puisse dépasser le tiers de l'horaire initial ou la durée légale du travail ou conventionnelle...

Une pause légale d'au moins 20 mn est obligatoire après au maximum 6 h de travail...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...